****

**L’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)**

Engagés dans la sécurité des aliments en Europe L’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) est la pierre angulaire de l’Union européenne en matière d’évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l’alimentation humaine et animale. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties intéressées, l’EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu’une communication claire sur les risques existants et émergents.

-----------------------------------

**À propos de l’EFSA** L’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été créée en janvier 2002 à la suite d’une série de crises liées à la sécurité des aliments survenues à la fi n des années 1990. L’EFSA est une source indépendante de conseils scientifiques et de communication sur les risques associés à la chaîne alimentaire. La création de l’EFSA s’inscrit dans le cadre d’un programme global conçu pour amèliorer la sécurité des aliments dans l’UE, garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et restaurer et maintenir la confiance vis-à-vis de l’approvisionnement alimentaire dans l’UE.\*

Le système européen de sécurité des aliments est conçu de manière à **séparer l’évaluation des risques de la gestion des risques**. Son rôle consistant à évaluer les risques, **l’EFSA émet des avis et des conseils scientifiques** afin de fournir des bases solides aux politiques et à la législation européennes et aider la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres de l’UE à arrêter des décisions efficaces et opportunes en matière de gestion des risques.

**Le champ de compétence de l’EFSA englobe la sécurité des aliments destinés à l’alimentation humaine et animale, la nutrition, la santé et le bien-être des animaux ainsi que la santé et la protection des plantes**. Dans l’ensemble de ces domaines, la tâche essentielle de l’EFSA consiste à fournir des conseils objectifs et indépendants fondés sur la science et à assurer une communication claire basée sur les informations et les connaissances scientifiques les plus récentes.

**Qui sommes-nous ?** Basée à Parme, en Italie, l’EFSA est une agence européenne financée par le budget communautaire. L’EFSA est gérée par un conseil d’administration dont les membres sont chargés d’agir dans l’intérêt public et ne représentent aucun gouvernement, aucune organisation ni aucun secteur en particulier. Le conseil d’administration établit le budget de l’EFSA, approuve le programme de travail annuel et s’assure que l’EFSA travaille de manière efficace et coopère avec succès avec les organisations partenaires dans toute l’UE et au-delà. Il nomme également le directeur exécutif de l’EFSA ainsi que les membres du comité scientifique et des groupes scientifiques.

**La tâche principale** de l’EFSA consiste à **évaluer et à communiquer tous les risques associés à la chaîne alimentaire.** Les conseils fournis par l’EFSA visent à étayer les politiques et les décisions des gestionnaires de risques, l’EFSA agit donc essentiellement en réponse à des demandes spécifiques de conseils scientifiques. Ces demandes proviennent surtout de la Commission européenne mais aussi du Parlement européen et des États membres de l’UE.

Par conséquent, les conseils de l’EFSA contribuent souvent aux processus de gestion des risques et d’élaboration des politiques dans ce domaine. Cela peut concerner les processus d’adoption ou de révision de la législation européenne sur la sécurité des aliments destinés à l’alimentation humaine et animale, les décisions concernant l’approbation de substances réglementées, comme les pesticides et les additifs alimentaires notamment, ou encore le développement de nouvelles politiques, dans le domaine de la nutrition, par exemple. L’EFSA ne participe pas à ces processus de gestion mais ses conseils indépendants leur confèrent une base scientifique solide.

 Créés en mai 2003, les groupes scientifiques ont délivré à ce jour près de 1 000 avis scientifiques portant sur un large éventail de risques, tels que l’encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l’encéphalopathie spongiforme transmissible (EST), les additifs alimentaires tels que l’aspartame, les ingrédients alimentaires allergéniques, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les contaminants de la chaîne alimentaire, les pesticides et les questions touchant à la santé animale, y compris la grippe aviaire.

 L’EFSA réalise également des travaux scientifiques de sa propre initiative (activités d’ « auto-saisine »), comme les conseils sur l’origine et la présence de la fièvre catarrhale – une maladie virale des ruminants qui s’est répandue dans le nord de l’Europe pour la première fois en 2006 – afin de mieux comprendre l’évolution et la propagation du virus. Dans le cadre de son travail d’auto-saisine, l’EFSA a également élaboré une approche harmonisée pour comparer les risques posés par les substances susceptibles de provoquer des cancers et elle a fourni des orientations sur la manière d’évaluer la sécurité des produits et des compléments alimentaires à base de plantes – tel que le ginseng – d’algues, de champignons ou de lichens, qui sont maintenant largement utilisés comme compléments alimentaires en Europe.

L’Autorité joue un rôle déterminant dans le recueil et l’analyse des données scientifi ques pour faire en sorte que l’évaluation européenne des risques soit étayée par des informations scientifiques exhaustives. Pour ce faire, **elle coopère avec les États membres pour rassembler les données au niveau européen, les partager et les analyser**. Parmi les résultats obtenus, citons, par exemple, une étude de référence européenne sur la prévalence des salmonelles dans les troupeaux de poules pondeuses et le rapport communautaire sur les zoonoses. L’EFSA coopère également avec les États membres afin de **créer des bases de données à l’échelle européenne** contenant des données exhaustives, par exemple sur l’alimentation, la consommation alimentaire et l’exposition des consommateurs aux substances présentes dans l’alimentation humaine et animale.

Les 10 groupes scientifiques de l’EFSA réalisent des **activités d’évaluation des risques** dans leurs domaines de spécialisation respectifs, à savoir :

 • la santé et le bien-être des animaux (AHAW)

• les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (ANS)

• les dangers biologiques (BIOHAZ), notamment les risques liés à l’ESB/EST

• les matériaux en contact avec les aliments, les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques (CEF)

• les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM)

• les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP)

• les organismes génétiquement modifiés (GMO)

• les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA)

• les produits phytopharmaceutiques et leurs résidus (PPR)

• la santé des plantes (PLH)



Communication sur les risques L’EFSA vise à fournir à l’ensemble des parties intéressées des communications appropriées, cohérentes, détaillées et opportunes sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments destinés à l’alimentation humaine et animale en se fondant sur ses observations scientifiques. Pour ce faire, l’EFSA :

• analyse la manière dont le public perçoit les risques liés aux aliments ;
• explique et replace les risques dans leur contexte ;
• travaille avec les principaux acteurs, y compris les autorités nationales, les parties intéressées et les médias, afin de mettre au point des messages adaptés aux besoins des différents publics ;
• assure la cohérence en coordonnant les communications avec les autres organisations d’évaluation des risques et les gestionnaires des risques, comme la Commission européenne et les États membres de l’UE.

 L’EFSA sollicite l’avis et coordonne ses communications avec les responsables de la communication de l’ensemble des autorités nationales compétentes en matière de sécurité des aliments, par l’intermédiaire du groupe de travail du forum consultatif sur la communication. En outre, elle a établi un groupe pluridisciplinaire consultatif sur la communication sur les risques, qui fournit des conseils au directeur exécutif.

--------------------------------